

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7286993101

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Président, Patrick LELIEVRE, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7286993101>

Cette annonce a été mise en ligne le **1 avril 2022** sur **Actu.fr**
Pour le département : **17 - CHARENTE MARITIME**



EXCO VALLIANCE

Société par actions simplifiée au capital de 942 573 euros

Porté à 1 018 039 euros

Par l'effet de la fusion visée ci-après

Siège social : 3-5 avenue Bernard Moitessier, 17180

PERIGNY

430369827 RCS LA ROCHELLE

AVIS DE FUSION ET D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Le 30/03/2022, l'AGE des associés de la société EXCO VALLIANCE a :

- Approuvé le projet de fusion établi par acte sous seing privé le 11/02/2022, aux termes duquel la société EXCO VALLIANCE A', SARL au capital de 50 000 €, dont le siège social est quai carriet - Parc d'activités de Docks Maritimes Bât A 33310 LORMONT, immatriculée au RCS sous le n°414316505 RCS BORDEAUX, a fait apport, à titre de fusion, à la société EXCO VALLIANCE de la totalité de son actif évalué à 1030647 €, à charge de la totalité de son passif évalué à 424817 €, la valeur nette des apports s'étant donc élevée à 605830 €,
- Décidé, pour rémunérer cet apport, d'augmenter son capital d'un montant de 75466 € pour le porter de 942 573 € à 1 018 039 €, par la création de 75466 actions

nouvelles de 1 € chacune, de même catégorie que les anciennes, entièrement libérées, et attribuées à l'associée unique de la société EXCO VALLIANCE A' à raison de 1 action de la société EXCO VALLIANCE contre 0,01325 de la société EXCO VALLIANCE A'.

La prime de fusion s'élève globalement à 530364 €.

La fusion est devenue définitive le 30/03/2022 ainsi qu'il résulte du procès-verbal de l'Associée unique de la société EXCO VALLIANCE A' du 30/03/2022 et du procès-verbal de l'AGE des associés de la société EXCO VALLIANCE en date du 30/03/2022, la société EXCO VALLIANCE A' se trouvant dissoute à cette date de plein droit du fait de la fusion.

La fusion a un effet rétroactif au 01/10/2021, d'un point de vue comptable et fiscal. Les résultats de toutes les opérations réalisées par la société EXCO VALLIANCE A' depuis le 01/10/2021 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion sont réputées réalisées, au profit ou à la charge de la société EXCO VALLIANCE et considérées comme accomplies par la société EXCO VALLIANCE depuis le 01/10/2021.

L'article 6 des statuts a été modifié comme suit :

ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

"Le capital social est fixé à 942 573 euros.

Il est divisé en 942573 actions de 1 euro chacune, de même catégorie."

Nouvelle mention :

"Le capital social est fixé à 1 018 039 euros.

Il est divisé en 1018039 actions de 1 euro chacune, de même catégorie."

Pour avis

La présidente

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.

Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Patrick LELIEVRE
Président de Médialex

